



FLASHEZ le QR Code
pour adhérer en ligne !

Communiqué

Le bureau d'AUDACE53, réuni ce 15 avril 2023 a pris connaissance de la décision arrêtée par la direction du CHNM de fermer les services de maternité et de chirurgie viscérale et orthopédique (sauf ambulatoire) à partir du dimanche 16 avril et jusqu'au 21 avril à ce jour, sans aucune certitude pour les semaines à venir.

Si elle reconnaît l'engagement de la direction du CHNM et l'énergie déployée dans la recherche éperdue de solutions pour éviter les fermetures, l'association d'usagers ne peut que constater que cette décision, à laquelle l'hôpital public de Mayenne est acculé, génère des conséquences inacceptables pour les patients et les femmes arrivées au terme de leur grossesse.

La décision de fermeture et l'incertitude pour les prochaines semaines fragilisent les personnels soignants et les placent dans une inquiétude légitime quant à leur avenir et à la mobilité forcée à laquelle on les prépare.

Cette situation, comme le souligne le communiqué de la direction, est directement liée « à l'entrée en vigueur le 3 avril 2023 des dispositions de la loi Rist^(*) relatives à la rémunération des médecins remplaçants ».

Comme AUDACE53 l'a dénoncé à plusieurs reprises, le choix d'appliquer, au moment où l'hôpital public se débat dans des difficultés incommensurables, des dispositions maintes fois reportées parce qu'inapplicables, ne peut être que **délibéré**.

L'insuffisance de médecins, anesthésistes et urgentistes en particulier, ne peut permettre de couvrir tous les besoins.

La charge de travail, ainsi que l'absence de revalorisation des salaires des praticiens hospitaliers poussent les médecins vers l'intérim ou vers le privé. La polyclinique du Maine à Laval, membre du groupe privé à but lucratif « 3H » vient ainsi d'embaucher une équipe de plusieurs médecins anesthésistes.

Même « moralement » défendable, le plafonnement de la rémunération de l'intérim médical incite les médecins intérimaires à délaisser les petits centres hospitaliers, notamment les plus excentrés, pour se tourner au mieux vers les CH des villes plus importantes, ou vers le privé qui n'est, lui, soumis à aucun plafonnement.

La loi Rist n'est qu'une mauvaise réponse à un vrai problème : l'insuffisance du nombre de médecins et le déséquilibre dans le traitement du service public d'une part et du privé d'autre part.

L'appliquer aujourd'hui, en toute connaissance de la situation, revient donc à tuer à petits feux l'hôpital public.

AUDACE53 regrette, qu'alors qu'elle lui avait indiqué de vive voix le 4 mars dernier, son désir de le rencontrer, le nouveau Directeur Général de l'ARS-Pays de Loire, Jérôme Jumel, n'ait pas pris l'initiative d'inviter ses représentants pour les informer de la situation, alors qu'il était de passage au CHNM mardi 11 avril dernier.



Association d'**U**sagers pour la **D**éfense de l'Hôpital et des servi**C**es publics de santé du Nord-Mayenne **E** 53

association régie par la loi de 1901 déclarée le 21.09.2016 en sous-préfecture de Château-Gontier (53200) immatriculée sous le n°W533002163
adhérente à la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité.

Elle a reçu à ce titre de l'agrément du ministère de la santé et est habilitée à défendre les intérêts des usagers. Elle est reconnue d'intérêt général.

adresse-mail (à privilégier) : contact@audace53.fr - adresse postale : 168 rue Charles De Gaulle à Mayenne (53100)

Retrouvez **AUDACE53** sur le web : www.audace53.fr (Flashez le QR code bleu à gauche) , sur  ainsi que sur 

AUDACE53 rappelle qu'elle est agréée par le ministère de la santé, reconnue d'intérêt général, et qu'elle est habilitée à représenter les usagers dans les instances, ce qu'elle fait, notamment au sein de la Commission des Usagers et du Conseil de Surveillance du CHNM.

A-t-on si peu de considération pour les représentants des usagers pour qu'ils ne soient ainsi informés que par voie de presse... ?

La situation est catastrophique et ne peut qu'empirer au regard de l'insuffisance du nombre médecins. Ainsi, la garantie donnée par l'ARS de tout faire pour maintenir un pôle MCO (Médecine-Chirurgie-Obstétrique) au CHNM, propos dont on ne peut a priori que se féliciter, va rapidement se révéler comme un vœu pieux si rien n'est fait pour recruter des médecins.

Déjà, des voix s'élèvent ici et là pour concentrer les moyens existants dans les plus grands centres hospitaliers, pour le « bien » des patients, comme toujours. En Mayenne, des projets divers de réorganisation des services (Urgences, psychiatrie, chirurgie) ou de direction commune des hôpitaux mayennais convergent vers une centralisation aujourd'hui départementale. Une aile de la maternité du CH de Laval, abandonnée il y a quelques années (Laval a eu jusqu'à 2000 accouchements par an contre à peine 1200 aujourd'hui) vient d'être rouverte avec le « réarmement » de 15 lits. Des visites d'équipes soignantes et médicales ont lieu et confirment que l'objectif poursuivi est bien de regrouper sur un même site.

La loi RIST serait donc, à Mayenne comme ailleurs, le moyen d'accélérer ces regroupements et de fermer services et hôpitaux en masse.

Il existe un moyen pour éviter cela : **revaloriser et recruter des médecins hospitaliers**. Pour aujourd'hui -tâche rude, nous le savons- mais aussi pour demain.

Tant en libéral qu'en milieu hospitalier, nous manquons de médecins et les projections dans 5, 10 ans sont absolument catastrophiques.

On recrute un peu plus de 10 000 étudiants chaque année, à peine 10 % de plus que le dernier Numerus Clausus de 2020. Et encore, il semblerait que le nombre soit en diminution dans les Pays de Loire pour le concours 2023, par manque de capacités de formation !

Il en faudrait au moins le double pour répondre aux besoins à venir !

Et qu'on ne nous dise pas qu'à trop recruter, on recruterait de mauvais médecins. Des vocations, il y en a. Chaque année, des étudiants de 1ère année sont recalés par milliers alors qu'ils ont des moyennes de 16, 17, voire plus. Simplement parce l'État, les ARS et les universités ont décidé de limiter drastiquement l'accès aux études de médecine par choix délibéré ou par insuffisance de moyens de formation.

Ça suffit. Cela ne peut plus durer.

L'État se doit d'assurer aux citoyens un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Le pouvoir politique ne peut s'exonérer de son devoir et de ses responsabilités.

Il ne peut livrer au secteur privé l'avenir de la santé publique.

Des moyens exceptionnels doivent être déployés pour recruter des médecins, aujourd'hui et pour demain.

AUDACE53 suit avec attention l'évolution de la situation au CHNM.

Si les fermetures devaient se prolonger ou se répéter, elle appellerait les citoyens, comme elle l'a déjà fait, à réagir et à exiger des moyens et des médecins pour leur hôpital.

Mayenne, le 15 avril 2023

(*) Le loi RIST plafonne à 1390€ la garde de 24h des médecins intérimaires. La moyenne était avant ce plafonnement de 1900€ mais pouvait atteindre parfois 4000€ dans certains cas et certains établissements.



Association d'**U**sagers pour la **D**éfense de l'**H**ôpital et des servi**C**es publics de santé du Nord-Mayenne **53**

association régie par la loi de 1901 déclarée le 21.09.2016 en sous-préfecture de Château-Gontier (53200) immatriculée sous le n°W533002163
adhérente à la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité.

Elle a reçu à ce titre de l'agrément du ministère de la santé et est habilitée à défendre les intérêts des usagers. Elle est reconnue d'intérêt général.

adresse-mail (à privilégier) : contact@audace53.fr - adresse postale : **168 rue Charles De Gaulle à Mayenne (53100)**

Retrouvez **AUDACE53** sur le web : www.audace53.fr (Flashez le QR code bleu à gauche) , sur ainsi que sur